

# 95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



Terre de jeu & d'équilibre

N°764 - ÉDITION DU 10 AVRIL 2026



## COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Terrains et installations sportives
- Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions Féminines
- Football Animation
- Football Animation - Section Féminines
- CDIF
- Futsal



Crédit Mutuel

val  
d'oise  
le département

EKISPORT

COMITE NATIONAL  
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS  
CDOS  
VAL-D'OISE

CMC  
TROPHEES  
1960 - FORCE DE VAINCRE



Terre de jeu & d'équilibre



# COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE DU 07 AVRIL 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - J. Letellier - C. Macina - R. Dati - JF. Budet - M. Bailliez

Assiste : M. G.Dantas

## INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





## EVOCATION

### DOSSIER ECOUEN FC

**Objet : Match 53567233 du 22/03/2026 SENIORS D3 Gr A CHAUMONTEL LUZARCHES 1 /  
COURDIMANCHE AS 1**

**Match 53567249 du 29/03/2026 SENIORS D3 Gr A COURDIMANCHE AS 1 / ECOUEN FC 2**

Demande d'évocation formulée par le club de **ECOUEN FC** en date du **07/04/2026**, au motif acquisition d'un droit indu pour infraction répétée aux règlements par l'inscription et participation aux matchs cités ci-dessus du joueur **Adama K. licence n° 9605595683** du club de **COURDIMANCHE AS**, catégorie U19 et licencié après le 31/01/2026 (11/03/2026) sur classement interdit selon l'article 152.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de **COURDIMANCHE AS** sur l'inscription et la participation du joueur **Adama K. licence n° 9605595683**, catégorie **U19** et licencié après le **31/01/2026 (11/03/2026)** sur classement interdit selon l'article 152 .

Réponse attendue le 13/04/2026 12h.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : DEBIT 43,50€

## RÉSERVES

### DOSSIER CHAMPAGNE 95 SFC

**Objet : Match 55575989 du 01/04/2026 COUPE DU COMITE ANCIENS JOUY LE MOUTIER FC 32 /  
CHAMPAGNE 95 SFC 32.**

Réserve formulée par le club de **CHAMPAGNE 95 SFC** et confirmé par mail en date du **02/04/2026** au motif que plus de trois joueurs du club de **JOUY LE MOUTIER FC** ont participé tout ou partie à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure ce qui est contraire à l'article 7.10.3 des règlements sportifs du DVOF.

La Commission dit réserve recevable et non fondée. En effet, aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

FRAIS DE DOSSIER

CHAMPAGNE 95 SFC : DEBIT 43,50€



**Objet : Match 53524914 du 05/04/2026 ANCIENS D2 poule A MONTMAGNY FC 32 / ENT. ROISSY THILLAY 31**

Réserve formulée par le club de **THILLAY VAUD'HERLAND** et confirmé par mail en date du **07/04/2026**, au motif que plus de trois joueurs du club de **MONTMAGNY FC** ont participé tout ou partie à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors qu'on est dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission dit réserve recevable et fondée. En effet, les joueurs ci-dessous ont joué tout ou partie de plus de 10 matchs en équipe supérieure.

**Mohamed A.K. licence 2547658803, 13 matchs**

**Tarik A. licence 2339975580, 16 matchs**

**Hakim B. licence 2329965370, 16 matchs**

**Atef B. licence 2318038633, 15 matchs**

**Khaled M. licence 2546233482, 15 matchs**

**Oukaci S. licence 2339987586, 15 matchs**

La Commission donne match perdu à l'équipe de **MONTMAGNY FC 32** et donne le gain du match pour **ENT. ROISSY THILLAY 31** cf. Article 40.1 du Règlement Sportif.

*« 40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »*

**MONTMAGNY 32 : 0 but -1 point**

**ENT.ROISSY THILLAY 31 : 0 but 3 points**

FRAIS DE DOSSIER

**MONTMAGNY FC : DEBIT 53,50€**

NB : J. Garcia Dantas n'a pas participé aux délibérations de ce dossier.



## RÉCLAMATION

### DOSSIER JS PONTOISIENNE

**Objet : Match 55576141 du 05/04/2026 CVO SENIORS PONTOISIENNE JS 1 / MARLY ES 1.**

Réclamation formulée par le club de **PONTOISIENNE JS** en date du **06/04/2026** au motif que les joueurs suivant sont susceptibles d'être en état de suspension :

- **Jérémy T. licence 2543861225 suspendu 1 match avec date d'effet 23/03/2026**
- **Joris Karl D. licence 2547287925 suspendu 1 match avec date d'effet 23/02/2026**

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. En effet, les deux joueurs ont purgé leur suspension :

- **Jérémy T. licence 2543861225 purgé le 29/03/2026 MARLY ES 1 / ARGENTEUIL RC 2**
- **Joris Karl D. licence 2547287925 purgé le 01/03/2026 MARLY ES 1 / BEZONS OM 1**

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

PONTOISIENNE JS : DEBIT 43,50€

### DOSSIER SURVILLIERS AVENIR

**Objet : Match 54455984 du 04/04/2026 U14 D4 poule C SURVILLIERS AVENIR 21 / ERMONT AS 23**

Réclamation formulée par le club de **SURVILLIERS AVENIR** en date du **05/04/2026** au motif que les joueurs :

- **Amara B. licence 9602974025**
- **Issac E. licence 9604980531**
- **Mamadou C. licence 9603099652**
- **Sacha D.S. licence 9603895466**

ont participé au match cité en objet alors qu'ils ont participé au dernier match de l'équipe supérieure qui ne jouait pas le jour même où le lendemain.

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. En effet, les quatre joueurs cités ont participé au dernier match de l'équipe ERMONT AS 22 mais celle-ci jouait le même jour **match 55575978 coupe du comité U14 OSNY FC 23 / ERMONT AS 22.**

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN.**

FRAIS DE DOSSIER

SURVILLIERS AVENIR : DEBIT 43,50€



---



## DOSSIER HERBLAY ES

**Objet : Match 55575997 du 05/04/2026 COUPE DU COMITE U16 SARCELLES AAS 24 / ES HERBLAY 22.**

Réclamation formulée par le club de **HERBLAY ES** en date du **06/04/2026**, au motif que plus de trois joueurs du club de **SARCELLES AAS** ont participé tout ou partie à plus de 5 matchs de compétition régionale ce qui est contraire à l'article 7.10.3 des règlements sportifs du DVOF.

Les joueurs concernés sont :

**Moussa Kole S. licence 9603149410, 17 matchs.**

**Issa K. licence 2548161753, 11 matchs**

**David N.F. licence 9602979904, 10 matchs**

**Stive C.E. licence 9603830665, 8 matchs**

**Adem B.F. licence 2548000130, 8 matchs**

La Commission dit réclamation recevable et fondée. En effet, 5 joueurs ont participé tout ou partie de plus 5 matchs en compétition régionale.

La Commission demande au secrétariat d'interroger le club de SARCELLES AS sur la participation des joueurs cités ci-dessus.

Réponse attendue avant le 13/04/2026 à 12h.

HERBLAY ES : DEBIT 43,50€

## DOSSIER GOUSSAINVILLE FC

**Objet : Match 55576105 du 05/04/2026 CVO U16 GOUSSAINVILLE FC 21 / SARCELLES AAS 22**

Réclamation formulée par le club de **GOUSSAINVILLE FC** en date du **07/04/2026** au motif que 5 joueurs ont un cachet mutation sur la feuille de match alors que le règlement n'en autorise que quatre.

Les joueurs concernés sont :

- **Jalil K. licence 2547812335** mutation 01/07/2026
- **Simon M. licence 2547942452** mutation 02/07/2026
- **Grégory F. licence 2548587432** mutation 01/07/2026
- **Noah T.S. licence 2547895101** mutation 05/07/2026
- **Kylian L. licence 2548501331** mutation hors période 13/09/2026

La Commission dit réclamation recevable et non fondée. En effet, l'équipe de **SARCELLES AAS 22** bénéficie de 2 mutations supplémentaires (cf. PV de la Ligue de Paris du 05 octobre 2025 « *Mutations supplémentaires pour les équipes disputant un Championnat Régional SAISON 2025/2026* »).

FRAIS DE DOSSIER

GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 43,50€



## COURRIER CLUB

### COURRIER FOOT INDOOR LOISIR

**Objet : Demande de précision règlementaire.**

A la suite du mail du club **FOOT INDOOR LOISIR**, la Commission précise que les règles de participation d'un joueur à plus d'une rencontre officielle sont régies par l'article 151 des règlements généraux FFF « *La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle au sens de l'article 118 est interdite : - le même jour ; - au cours de deux jours consécutifs.* » Le numéro de journée de championnat ne rentre pas en compte.

### COURRIER PUISEAUX LOUVRES

A la suite du mail du club **PUISEAUX LOUVRES**, la Commission précise qu'une réserve d'après match n'existe pas dans les règlements. Il reste possible de faire une réclamation après le match à condition d'envoyer un mail au secrétariat dans les 48h après la rencontre et celle-ci doit être motivée et nominative.

## HOMOLOGATION TOURNOIS

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR ST OUEN L'AUMONE FC

Le club de **ST OUEN L'AUMONE AS** demande l'homologation des tournois :

U11F prévu en date du 08/05/2026.

U13F prévu en date du 08/05/2026.

**Les dossiers sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.**

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR COSMO TAVERNY

Le club de **COSMO TAVERNY** demande l'homologation des tournois :

U9 prévu en date du 08/05/2026.

U10 prévu en date du 08/05/2026.

**Les dossiers sont complets, la commission dit TOURNOIS HOMOLOGUÉS.**

### DEMANDE EXPRIMÉE PAR MERY MERIEL

Le club de **MERY MERIEL** demande l'homologation du tournoi :

U12 prévu en date du 25/05/2026.

**Le dossier est complet, la commission dit TOURNOI HOMOLOGUÉ.**

Secrétaire de séance : JF BUDET

Prochaine séance : lundi 13/04/2026 à 14h.





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION 07 AVRIL 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Lacour – Da Mata – Gomes.

## ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

## SECURITÉ

Article 3.4

### LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

**Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.**

### Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.





**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.  
Remerciements.





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 AVRIL 2026

Présents : M. Podan-Mavounzy (Président)- Pézière

Assiste : M. Macina (Comité de Direction)

Excusée : Mme Baudry- Sylvestre – M. Cokgul

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

**Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.**

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.**

## RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

## ATTENTION

### Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

## RAPPEL

### MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

#### Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de **modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).**

Afin d'assurer le bon déroulement de la compétition, aucune rencontre de championnat ne sera reportée, sauf pour un événement exceptionnel.





Nous vous invitons donc à prendre toutes les dispositions nécessaires pour organiser et disputer vos matchs en retard dans les meilleurs délais, y compris en semaine.

Nous comptons sur votre sens des responsabilités et votre collaboration.

## RETOUR COMMISSION DISCIPLINE DU 24/02/2026

La commission décide :

### 1 match à jouer à huis clos

U14 D2 Poule A

Match n° 53520786

PERSAN US 03 / ST BRICE FC

Art n° 40.6 du RS du DVOF

**En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :**

*Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF, Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos, Les officiels désignés par le DVOF, Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match, Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche, Les journalistes porteurs de leur carte officielle, Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive, 51 Terre de jeu & d'équilibre DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.*

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos.

## COURRIER CLUBS

### BEAUMONT MOURS

Courrier du 07 avril 2026

La COC n'est pas en mesure de modifier le classement ni l'attribution des points à la suite d'une décision rendue par la Commission de discipline actant la victoire de BEAUMONT MOURS, le traitement de ce dossier sera fait par le secrétariat.

## FEUILLE DE MATCH IRREGULIERE

### GARGES

U14 D4

Match n° 53522181

GARGES FCM / GOUSSAINVILLE FC

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende GARGES 10€

### ARNOUVILLE

U16 D4

Match n° 54849446

ARNOUVILLE / JOUY LE MOUTIER

Feuille de match irrégulière, manquent Catégorie et numéro de match





Amende ARNOUVILLE 10€

**PIERRELAYE**

Seniors D3 Poule B

Match n° 53567515

PIERRELAYE / DEUIL ENGHIEU

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende PIERRELAYE 10€

**CHAMPAGNE**

Séniors D3 Poule C

Match n° 53526999

CHAMPAGNE / CORMEILLAIS

Feuille de match irrégulière, manque Catégorie

Amende CHAMPAGNE 95 SFC 10€

REPORTS DE MATCHS

SENIORS

**SENIORS D1**

Match n° 54552002

BEZONS USO / ES HERBLAY du 05/04/2026

**Nouvelle Date : 03/05/2026**

**Motif : à la suite d'un arrêté municipal du 02/04/2026**

Accord de la COC

**SENIORS D4 Poule D**

Match n° 54556199

AUVERS ENNERY 2 / CERGY PONTOISE FC 3 du 02/04/2026

**Nouvelle Date : 26/04/2026**

**Horaire : 15h**

**Motif : à la suite d'un arrêté municipal du 02/04/2026**

Accord de la COC

CRITERIUM +45 ans

**Critérium +45 ans Poule C**

Match n° 54136071

VIARMES ASNIERES OL 5 / FOSSES FU 5 du 05/04/2026

**Nouvelle date : 07/05/2026**

**Horaire : 20h**

Accord de la COC

**Critérium +45 ans Poule C**

Match n° 54136055

FOSSES FU 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5 du 12/04/2026

**Nouvelle date : 19/04/2026**

**Horaire : 9h30**

**Motif : trop de matchs le même jour**

Accord de la COC





ANCIENS

**ANCIENS D3 Poule C**

Match n° 54224442

MONTMORENCY FC 1 / AUVERS ENNERY FC 2 du 05/04/2026

**Nouvelle date : 26/04/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**ART 20.3 du RS du DVOF**, suite à deux matchs reportés de AUVERS ENNERY, la rencontre se jouera sur les installations de MONTMORENCY. Les frais d'arbitrage sont à la charge de AUVERS ENNERY

**Accord de la COC**

U16

**U16 D4**

Match n° 54849426

AUVERS ENNERY FC1 / VALLEE DU SAUSSERON du 02/04/2026

**Nouvelle date : 03/05/2026**

**Motif : arrêté municipal du 02/04/2026**

**Accord de la COC**

U15

**U15 D2 Poule B**

Match n° 54849426

OSNY FC / St LEU 95 FC du 11/04/2026

**Nouvelle date : 18/04/2026**

**Motif : arrêté municipal**

**Accord de la COC**

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

**CRITERIUM +45 ans Poule C**

Match n° 54136049

ENT THILLAY ROISSY / FOSSES FU du 29/03/2026

**U16 D4**

Match n° 54849441

AUVERS ENNERY / OSNY du 22/03/2026

**U14 D3 Poule C**

Match n° 53521128

BEZONS / SOISY ANDILLY du 21/03/2026

**U14 D4 Poule A**

Match n° 53521220

VILLIERS LE BEL / CORMEILLAIS du 21/03/2026

1er FORFAIT AVISE SANS AMENDE

**VALLEE DU SAUSSERON**

ANCIENS D4

Match n° 54609773





ES HERBLAY / VALLEE DU SAUSSERON du 05/04/2026

ES HERBLAY : 5 buts 3pts

VALLEE DU SAUSSERON : 0 but -1pt

**1er FORFAIT AVEC AMENDE****FRETTOISE ES**

U16 D3 Poule B

Match n° 53523057

GOUSSAINVILLE FC / ES FRETTOISE du 05/04/2026

GOUSSAINVILLE FC : 5 buts 3pts

FRETTOISE ES : 0 but -1pt

Amende FRETTOISE ES 30 euros

**GOUSSAINVILLE**

U14 D4 Poule B

Match n° 53572195

JOUY LE MOUTIER / GOUSSAINVILLE du 04/04/2026

JOUY LE MOUTIER : 5 buts 3pts

GOUSSAINVILLE FC : 0 but -1pt

Amende GOUSSAINVILLE 30 euros

**2ème FORFAIT AVISE SANS AMENDE****PISCOP MOISSELLES**

ANCIENS D4 Poule C

Match n° 54609653

PISCOP MOISSELLES AS / BELLOY St MARTIN ASC du 05/04/2026

PISCOP MOISSELLES AS : 0 but -1pt

BELLOY St MARTIN ASC : 5 buts 3pts

**2ème FORFAIT AVEC AMENDE****FONTENAY EN PARISIS**

SENIORS D3 Poule B

Match n° 53567425

FONTENAY EN PARISIS / DOMONT FC du 05/04/2026

DOMONT FC : 5 buts 3 pts

FONTENAY EN PARISIS : 0 but -1 pt

Amende FONTENAY EN PARISIS 35€

Secrétaire de Séance  
M. Pascal PEZIERE

Président de Séance  
M. PODAN-MAVOUNZY





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 07 avril 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

**Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.**

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

#### FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

**N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match**

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

#### FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

**N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match**

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

## INFORMATIONS

RAS

## COURRIERS DES CLUBS

RAS





## RENCONTRES REPORTEES

**11/04/26**

ADAMOIS OL 1

U18F poule A

Mail du 20/03/26

Journée 1, Match 55389239 du 14/02/2026 puis du 21/03/26 reçoit GONESSE RC 1

Match reporté le 11/04/26 à 16h00

Motif : Fermeture par arrêté municipal

Commission féminine

**17/04/26**

AUVERS-ENNERY FC 1

Senior poule A

Mail du 22/03/26

Footclub du 16/03/26, (arrivée à la commission le 24/03/26)

Journée 7, Match 55305405 du 20/03/2026 se déplace à FOSSES FU1

Match reporté le 17/04/26

Motif : Absence de joueuses de Fosses FU

Foot animation section féminine

**Rappel : date butoir 25/04/26****21/05/26**

ST PRIX ES 1

U18F poule A

Mail du 13/03/26 à 19h03

Journée 2, Match 55389244 du 14/03/2026 se déplace à ADAMOIS OL 1

Match reporté le 21/05/26 à 16h00

Motif : manque d'effectif

Accord des clubs

Attention l'heure du vendredi 12h00 veille de la date initiale du match n'est pas respectée.

Néanmoins nous accordons ce report

**24/04/26**

CHAUMONTEL-LUZARCHES 1

Senior poule A

Mail du 13/02/26 (arrivée à la commission le 24/03/26)

Journée 5, Match 55305398 du 13/02/2026 reçoit FOSSES FU1

Match reporté le 24/04/26

Motif : fermeture par arrêté municipal

Foot animation section féminine

**Rappel : date butoir 25/04/26****1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH****2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH**

RAS

**FORFAITS AVISES**

RAS





**FORFAITS**

**GONESSE RC 1**

**U18F poule A**

Journée 3, Match 55389246 du 28/03/2026 contre FOSSES FU 1

Motif : Absence équipe de GONESSE RC 1 au coup d'envoi

**1<sup>er</sup> forfait : Amende 30€**

**ADAMOIS OL 2**

**U15F poule A**

**Mail du 28/03/26**

Journée 4, Match 55389268 du 21/03/2026 reporté le 28/03/26, reçoit ENT ARGENTEUILLAISE 1

Forfait ADAMOIS OL 2

2<sup>ème</sup> forfait

**Amende 30€**

**ADAMOIS OL 2**

**U15F poule A**

**Mail du 28/03/26**

Journée 5, Match 55389270 du 04/04/2026 contre FRANCONVILLE FC

Forfait ADAMOIS OL 2

3<sup>ème</sup> forfait

**Amende 35€**

**CHAUMONTEL-LUZARCHES 1**

**Seniors F poule A**

Journée 8, Match 55305414 du 03/04/2026 contre ENT BEAUMONT-MOURS1

Motif : Absence équipe de CHAUMONTEL-LUZARCHES 1 au coup d'envoi

**1<sup>er</sup> forfait : Amende 30€**

**FORFAIT GENERAL**

**ADAMOIS OL 2**

**U15F poule A**

**Amende 45€**





# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 7 AVRIL 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)  
M Joseph – M Le Nagard – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Rabia

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

## INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

## RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





## INFORMATION

### Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
  - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
  - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
  - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

## COURRIERS DES CLUBS

### **CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 08 04 26**

Pris note du 2<sup>ème</sup> forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 5595349 – critérium U13 série 1 poule C vs EZANVILLE US le 11/04/26

### **PARMAIN AC : Mail du 01 04 26**

Pris note de votre information concernant l'amende. Après vérification la commission transmet à la comptabilité pour annulation de l'amende.

### **PERSAN US : Mail du 06 04 26**

Pris note du forfait avisé de vos équipes U6/U7 le 11/04 et impossibilité de recevoir le centre prévu sur vos installations.

## RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison

## INFORMATION DOCUMENTS PLATEAUX

La commission vous rappelle que tous les documents relatifs aux plateaux : feuille récapitulative ou feuille de présence, **doivent impérativement être déposés par les clubs directement dans FAL.**





Suite aux appels des différentes feuilles, la commission vous précise qu'il ne faut en aucun cas les transmettre au secrétariat du DVOF.

En l'absence de des documents réclamés, le club sera amendé en fonction de l'annexe financière.

## INFORMATION IMPORTANTE PLATEAUX

Lors de la réunion du dernier Comité Directeur, ce dernier a décidé d'élargir la prise en charge des goûters aux plateaux U8 & U9 et ce depuis le 01/01/2026.

Le mode de remboursement est donc identique à celui des plateaux U6/U7 :

- toutes les feuilles de présence et feuille récapitulative déposées dans FAL
- envoi de la facture d'achat des goûters par mail à : [secretariat@district-foot95.fff.fr](mailto:secretariat@district-foot95.fff.fr)

Le remboursement à hauteur de 50% par enfant présent, se fera sur le compte club.

## CHALLENGES U10 & U11

### 3<sup>ème</sup> Tour du Samedi 11 Avril 2026

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

- 9h15 : Contrôle des Licences
- 9h30 : Début de la Jonglerie à 9h30 (réalisée impérativement avant le début des rencontres) **Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.**
- 10h00 : Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Après vérification administrative, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> de chaque centre sera qualifiée pour la Finale Départementale prévue le 30 Mai 2026 (une seule équipe par club maximum comme le prévoit le règlement)

Les documents concernant l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> tour seront envoyés par mail sur la messagerie officielle des clubs à partir du Mercredi 8 Avril 2026.

La commission vous rappelle l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

**ATTENTION** : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le **LUNDI 13 AVRIL 2026 à 16 Heures** dernier délai sous peine de sanctions (PAR MAIL UNIQUEMENT ou DEPÔT AU SECRÉTARIAT AVANT CETTE DATE)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles (présence et jonglerie) en photo avant de quitter le centre en cas d'appel, de réclamation ou convocation

### CHALLENGE U10

Centre 1	FRANCONVILLE FC	Centre 2	VIARMES ASNEIRES OL	Centre 3	SARCELLES AAS	Centre 4	ERAGNY FC
	Villiers FC 1		Viarmes-Asnières OL 1		Sarcelles AAS 4		Soisy AM FC 1
	Beaumont-Mours ENT 1		Sarcelles AAS 2		Sarcelles AAS 1		RC Argenteuil 2
	Franconville FC 1		Jouy FC 1		Neuville AS 2		Eragny FC 2
	Courdimanche AS 1		Marly ES 1		Vauréal FCM 1		Eragny FC 1
Centre 5	ECOUEEN FC	Centre 6	ARGENTEUIL FC	Centre 7	ARNOUVILLE FAS	Centre 8	CERGY PONTOISE FC
	RC Argenteuil 3		Argenteuil FC 1		Arnouville FAS 1		Cergy-Pontoise FC 2
	RC Argenteuil 1		Argenteuil FC 2		Goussainville FC 2		Cergy-Pontoise FC 1
	St Brice FC 1		Entente SSG 1		Ermont AmS 2		Pierrelaye FC 1
	Ecouen FC 3		St Leu FC 2		Ermont AmS 3		Méry-Mériel FC 1





## CHALLENGE U11

Centre 1	ERMONTAmS	Centre 2	PERSAN US	Centre 3	MONTIGNY FC	Centre 4	RC ARGENTEUIL
	Ermont AmS 3		Ermont ACF 1		Cergy-Pontoise FC 2		Herblay ES 1
	Ermont AmS 2		Persan US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Cormeillais ACS 1
	Eragny FC 1		Goussainville FC 1		Montigny FC 1		RC Argenteuil 1
	Montmorency FC 1		Soisy AM FC 1		Argenteuil FC 1		RC Argenteuil 3
Centre 5	VILLIERS FC	Centre 6	St BRICE FC	Centre 7	St OUEN AS	Centre 8	OSNY FC
	Marly ES 1		Eaubonne CSM 2		St Ouen AS 1		Osny FC 1
	Entente SSG 1		Ecouen FC 1		St Ouen AS 2		Vexin AS 1
	Villiers FC 1		St Brice FC 1		Cosmo Taverny 1		Sarcelles AAS 1
	Villiers FC 2		St Brice FC 2		Ezanville US 1		Sarcelles AAS 4

## COUPE DU COMITE U12

### Finale Départementale du Vendredi 8 Mai 2026

Les éducateurs des équipes qualifiées pour la Finale Départementale de la Coupe du Comité U12 sont conviés à assister à la réunion préparatoire en visioconférence, qui aura lieu le Lundi 18 Avril 2025 à 19h30

Le lien de connexion vous sera envoyé sur la messagerie officielle des clubs. La commission vous demande de vous rapprocher de votre secrétariat pour l'obtenir.

### Résultat du 4<sup>ème</sup> Tour du Samedi 28 Mars 2026

Centre n°1	CERGY PONTOISE FC 1
Centre n° 2	ERAGNY FC 1
Centre n° 3	SARCELLES AAS 1
Centre n° 4	ST BRICE FC 1

## CRITERIUM U13 3<sup>ÈME</sup> Phase

Dans le but de préparer le critérium U13 - 3<sup>ème</sup> phase (foot à 11), la commission communique ci-dessous la liste des équipes par club pour validation.

Les rencontres auront lieu les samedi 23 & 30 Mai 2026.

La commission demande à chaque club de bien vouloir valider par retour de mail, le nombre d'équipes retenues.





	<b>1 Equipe</b>		<b>2 Equipes</b>
1	BELLOY ST MARTIN ASC	1	ADAMOIS OL
2	BRUYERES-BERNES USM	2	ARGENTEUIL FC
3	CHAMPAGNE SFC	3	ARGENTEUIL RC
4	CHAUMONTEL-LUZ AS	4	AUVERS-ENNERY FC
5	CORMEILLAIS ACS	5	BEAUCHAMP AS
6	COURDIMANCHE AS	6	BEZONS USO
7	DEUIL-ENGHIEN FC	7	CERGY-PONTOISE FC
8	EAUBONNE CSM	8	COSMO TAVERNY
9	ERAGNY FC	9	ENTENTE BEAUMONT-MOURS
10	EZANVILLE US	10	ENTENTE SSG
11	GAFEPB	11	ERMONT ACF
12	GONESSE RC	12	FRANCONVILLE FC
13	GOUSSAINVILLE FC	13	GARGES FCM
14	GROSLAY FC	14	HERBLAY ES
15	MAGNY FC	15	JOUY FC
16	MARCOUVILLE CITY CPA	16	MONTIGNY FC
17	MENUCOURT AS	17	MONTMORENCY FC
18	MÉRY-MÉRIEL FC	18	OSNY FC
19	MONTMAGNY FC	19	PERSAN US
20	MONTSOULT-BAILLET US	20	PUISEUX-LOUVRES FC
21	PARMAIN AC	21	SARCELLES AAS
22	PIERRELAYE FC	22	ST BRICE FC
23	ROISSY US	23	ST LEU FC
24	SOISY AM FC	24	ST PRIX ES
25	ST OUEN AS	25	VAUREAL FCM
26	SURVILLIERS AVENIR	26	VEXIN AS
27	VALLÉE Du SAUSSERON ES	27	VIARMES-ASNIERES OL
28	VÉMARS ST WITZ FC	28	VILLIERS FC





**MATCH REMIS AU 18/04/2026**

**CRITERIUM U10**

FONTENAY FC 21 vs AUVERS ENNERY FC 21 : match n° 55357185 - série 1 Poule A

**CRITERIUM U11**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 vs VALLEE DU SAUSSERON 1 : match n° 55375811 - série 1 Poule A

**CRITERIUM U12**

VIARMES ASNIERES OL 21 vs BOUFFEMONT AC 21 : match n° 55397310 – Série 1 Poule A

FONTENAY FC 21 vs DOMONT FC 21 : match n° 55397312 – Série 1 Poule A

FRETTOISE ES 21 vs CHARS AS 21 : match n° 55397314 – Série 1 Poule A

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 21 vs EAUBONNE CSM 21 : match n° 55397367 – Série 1 Poules I & J

**CRITERIUM U13**

CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 vs EAUBONNE CSM 1 : match n° 55395334 – Série 1 Poule C

VEMARS ST WITZ FC 1 vs GARGES FCM 2 : match n° 55395553 – Série 1 Poule E

AUVERS ENNERY FC 1 & 2 vs CERGY FC 2 & 3 : matchs n° 55396691 & 55397647 – Série 2 Poules C & D

**MATCH REMIS AU 09/05/2026**

**CRITERIUM U10**

AUVERS ENNERY FC 21 vs BOUFFEMONT ACF 21 : match n° 55357183 – série 1 Poule A

BEZONS USO 21 & 22 vs MONTIGNY FC 21 & 22 : matchs n° 55376024 & 55376086 – série 2 Poules A & B

**CRITERIUM U11**

AUVERS ENNERY FC 1 vs BOUFFEMONT ACF 1 : match n° 55375401 – série 1 Poule A

**CRITERIUM U12**

BRUYERES BERNES USM 21 & 22 vs BEZONS USO 22 & 23 : matchs n° 55397619 & 55397647 – Série 2 Poule C

**CRITERIUM U13**

BEZONS USO 1 & 2 vs ADAMOIS OL 1 & 2 : matchs n° 55396635 & 55396653 – série 2 Poules A & B



**REMBOURSEMENT DES GOÛTERS**

La commission communique ci-dessous la liste des clubs ayant demandé le remboursement partiel des goûters sur les plateaux U6/U7 :

**Remboursement sur Compte Club au 15/06/26**

PLATEAU U6/U7 DU 21/03/2026
MONTMAGNY FC BRUYERES BERNES USM

PLATEAU U8 DU 24/01/2026
MONTIGNY FC

PLATEAU U8 DU 24/01/2026
MONTIGNY FC

PLATEAU U9 DU 07/02/2026
MONTIGNY FC

**1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE PLATEAUX****ATTENTION**

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

**U8 du 14/03//2026**

**BOUFFEMONT ACF** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS le 14/03/26

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à AUVERS ENNERY FC le 14/03/26

**ENTENTE BEAUMONT MOURS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ROISSY US le 14/03/26

**DEUIL ENGHEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC le 14/03/26

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GOUSSAINVILLE FC le 14/03/26





**COURDIMANCHE AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à OSNY FC le 14/03/26

**ERMONT AMS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à SOISY AM FC le 14/03/26

### **U9 du 14/03//2026**

**ST OUEN AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à HERBLAY ES le 14/03/26

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GONESSE RC le 14/03/26

**BEZONS USO** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARCOUVILLE CITY CPA le 14/03/26

**DEUIL ENGHEN FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ST BRICE FC le 14/03/26

**VALLEE DU SAUSSERON** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VEXIN AS le 14/03/26

**CHAUMONTEL LUZARCHES AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26

### **U6/U7 du 21/03//2026**

**PIERRELAYE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à ERAGNY FC le 14/03/26

**VILLIERS FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à GARGES FCM le 14/03/26

**MENUCOURT AS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à JOUY FC le 14/03/26

**GONESSE RC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à MARLY ES le 14/03/26

**SARCELLES AAS** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille récapitulative et feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à SARCELLES AAS le 14/03/26

**GOUSSAINVILLE FC** : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre du plateau à VIARMES ASNIERES OL le 14/03/26





## 1<sup>er</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U11

VEMARS ST WITZ FC 1 : 1<sup>er</sup> appel de la feuille de match n° 55375956 - critérium U11 série 1 Poule C vs THILLAY ESM 1 le 04/04/26

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

### ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

### CRITERIUM U12

DEUIL ENGHEN FC 21 : 2<sup>ème</sup> appel de la feuille de match n° 55397359 - critérium U12 série 1 Poule C vs EAUBONNE CSM 21 le 28/03/26

## INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9<sup>ème</sup> jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.





- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

**ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT**

## AMENDES

**BEAUCHAMP AS** : Non réception de la feuille de présence de vous joueurs sur centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à BEZONS USO malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MAGNY FC** : Non réception de la feuille récapitulative du centre du plateau U6/U7 du 21/02/26 à MAGNY FC malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MONTMORENCY FC 2&** : Non réception de la feuille de match n° 55358484 - critérium U10 série 1 Poule B vs BRUYERES BERNES USM 21 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**PIERRELAYE FC 21** : Non réception de la feuille de match n° 55397346 - critérium U12 série 1 Poule B vs SURVILLIERS AVENIR 21 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**CORMEILLAIS ACS 22** : Non réception de la feuille de match n° 55397487 - critérium U12 série 2 Poule D vs HERBLAY ES 25 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**CORMEILLAIS ACS 1** : Non réception de la feuille de match n° 55395475 - critérium U13 série 1 Poule D vs SOISY AM FC 1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**MONTMAGNY FC 1** : Non réception de la feuille de match n° 55395270 - critérium U13 série 1 Poule A vs GAFEPB 1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**

**GARGES FCM 1** : Non réception de la feuille de match n° 553847361 - critérium U13 Avenir Poule A vs ERAGNY FC 1 le 14/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission  
Non-transmission de la feuille de match après 2 relances  
**Amende : 52€**





**ST BRICE FC 1** : Non réception de la feuille de match n° 55384740 - critérium U13 Avenir Poule A vs ENTENTE SSG  
1 le 21/03/26 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de match après 2 relances

**Amende : 52€**

## **ANNULATION AMENDES**

**PARMAIN AC** : Non transmission de liste de matchs suite arrêté municipal de fermeture de vos installations les 14  
& 15/03/26

**Amende : 50€**

## **APPEL A CANDIDATURE**

**La commission est à la recherche d'un club qui souhaiterait recevoir la manifestation  
départementale suivante**

**Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026**

**PROCHAINE REUNION LUNDI 13 AVRIL 2026**





# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 04 avril 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.  
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

### TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

### FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable  
N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match  
Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

## RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

### DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 :	11octobre 2025 –U9F – GONESSE RC
RASSEMBLEMENT 1 :	08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS
PLATEAU 2 :	15novembre 2025 –U9F – FOSSES FU
• FESTIVAL U9F :	Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)– FUTSAL AJED
RASSEMBLEMENT 2 :	13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 3 :	10 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F–five(annulé)
PLATEAU 4 :	17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS
RASSEMBLEMENT 4 :	24 janvier 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FUTSAL St Prix
PLATEAU 5 :	31 janvier 2026- U9F – DVOF à St Prix
FESTIVAL U9F :	Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire) – FIVE Beauchamps
PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F–DVOF à St Prix
RASSEMBLEMENT 5 :	14 mars 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F – TAVERNY COSMO
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F – FC2M
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire) – à FRANCONVILLE
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F à ENT BEAUMONT MOURS





FESTIVAL U9F : Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)  
RASSEMBLEMENT 7 : 30 mai 2026 – U6F-U7F-U8F-U9F

## INFORMATIONS

### Dates du foot à 5

11/04/26, ST PRIX ES à 11h00  
30/05/26

## COURRIERS DES CLUBS

AJED

Mail du 10/03/26

Pris note de l'indisponibilité de vos installations les samedi matin du 14/03/26 au 09/05/26

## FESTIVAL U9F

Prochaines rencontres Beach soccer le 23 mai 2026 à l'Isle Adam à partir de 9h30

## MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

RAS

## RENCONTRES REPORTEES

**16/04/26**

**ST PRIX ES 1**

**U13F Poule B**

**Footclub du 02/04/26**

Journée 5, Match 55383581 du 04/04/2026 reçoit BELLOY-ST MARTIN ASC1

Nouvelle date : **16/04/26 à 19h00**

Nouveau lieu : **ST MARTIN DU TERTRE, Stade Raymond Fosset, rencontre inversée**

**Motif** : absence éducateur St Prix, référent festival U9F, accord entre éducateurs

Accord des 2 clubs et de la commission

**18/04/26**

**GONESSE RC 1**

**U13F Avenir**

**Footclub du 25/03/26**

Journée 6, Match 55306098 du 11/04/2026 se déplace à ESSG/SOISY 1

Nouvelle date : **18/04/26**

**Motif** : pas de motif, accord entre éducateurs

Accord des 2 clubs et de la commission

**16/05/26**

**FRANCONVILLE FC 1**

**U11F poule A**

**Footclub du 16/01/26**

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : **16/05/26**

**Motif** : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission





**1<sup>er</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

RAS

**2<sup>ème</sup> APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE**

RAS

**APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE**

**GONESSE RC 1**

**U13F avenir**

Journée 4, Match 55306090 du 21/03/2026 reçoit SARCELLE AAS 1  
Appel le 06/04/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée  
Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

**TAVERNY COSMO 1**

**U13F poule B**

Journée 4, Match 55383577 du 21/03/2026 reçoit AJED 1  
Appel le 06/04/26 du justificatif que la rencontre en objet a bien été jouée  
Sans retour de votre part, les deux équipes seront forfaits

**FORFAITS AVISES**

RAS

**FORFAITS**

**GONESSE RC1**

**U13F Avenir**

Journée 5, Match 55306097 du 04/04/2026 se déplace à CERGY-PONTOISE FC 1  
**Motif** : Absence de l'équipe de GONESSE RC 1 au coup d'envoi  
1<sup>er</sup> forfait

**Amende : 15€**

**AMENDES**

**FESTIVAL U9F**

**GONESSE RC**

Absence de l'équipe U9F pendant la journée foot extérieur à FRANCONVILLE FC

**Motif** : d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

**Amende : 50€**

**FOSES FU**

Absence de l'équipe U9F pendant la journée foot extérieure à FRANCONVILLE FC

**Motif** : d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée -48H

**Amende : 50€**





CHALLENGE U11F , Résultats 2<sup>ème</sup> TOUR

Sous réserve d'appel et de procédures

**CENTRE 1 :**

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson, Beaumont/Oise

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 1) ENT SSG-SOISY 1      | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) SARCELLES AAS 1      | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) Ent BEAUMONT-MOURS 1 | Non qualifié                         |

**CENTRE 2 :**

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- |                        |                                      |
|------------------------|--------------------------------------|
| 1) CERGY-PONTOISE FC 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) AJED 1              | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) HERBLAY ES 1        | Non qualifié                         |

**CENTRE 3 :**

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Mery / Oise

- |                         |                                      |
|-------------------------|--------------------------------------|
| 1) FRANCONVILLE FC 1    | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) ENT MERY-MERIEL FC 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) MONTMORENCY FC 1     | <b>FORFAIT</b>                       |

**CENTRE 4 :**

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- |                          |                                      |
|--------------------------|--------------------------------------|
| 1) ERMONT AMS 1 -        | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1 | Qualifié (sous réserve de procédure) |
| 3) GONESSE RC 1          | <b>FORFAIT</b>                       |





# COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 AVRIL 2026

Présents : MM. Plassart – Lacour.

**SAISON 2025/2026**

## « DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

**La fiche d'inscription est à disposition à la fin de ce procès-verbal.**

***Date limite des inscriptions, le mardi 19 mai 2026.***

### FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.16 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

**fmi-core.fff.fr**

**La version FMI 3.9.0.0 ne fonctionne plus.**

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

**fmi-core-compo.fff.fr**

Bonne saison à vous !





**RÉCOMPENSES**  
**SAISON 2025/2026**  
**« BÉNÉVOLES DU MOIS »**

Le District du Val-d'Oise de Football propose aux Présidents de clubs de désigner leur "BENEVOLE DU MOIS".

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

**Les distinctions seront remises à la fin de la saison**  
**Fin des inscriptions le mardi 19 mai 2026**

**FMI – UTILISATION DES TABLETTES**

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)**

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).





Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

### FMI

**« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »**

**EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE**

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

## Mode opératoire PREREQUIS

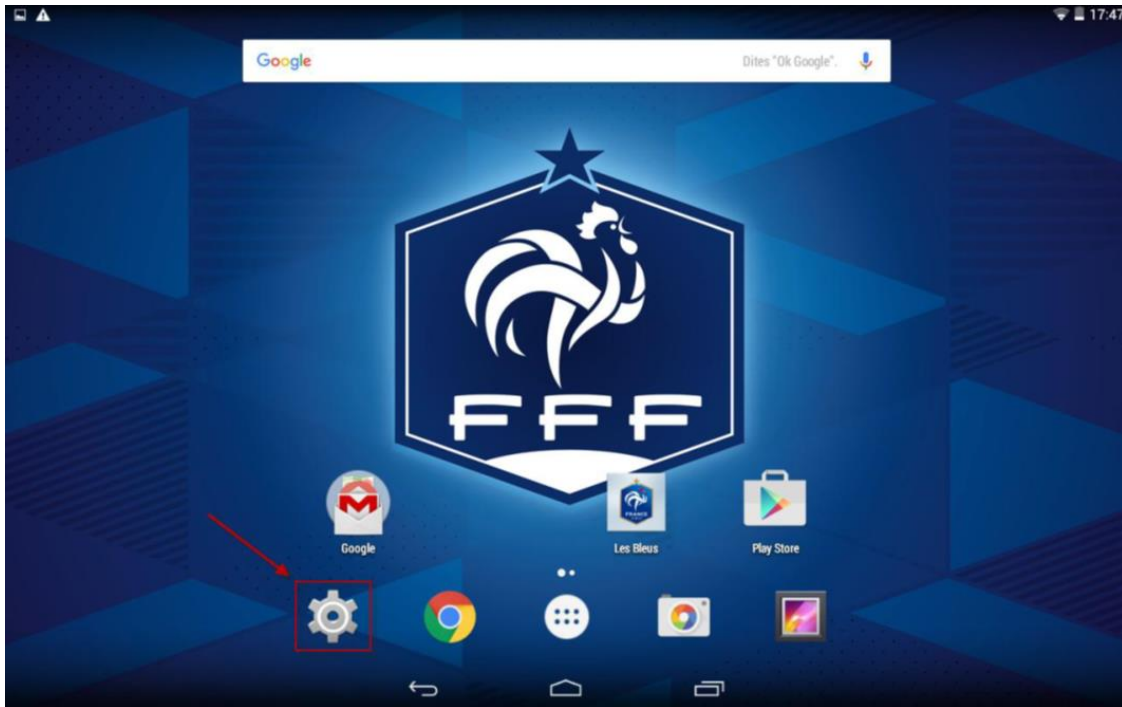
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

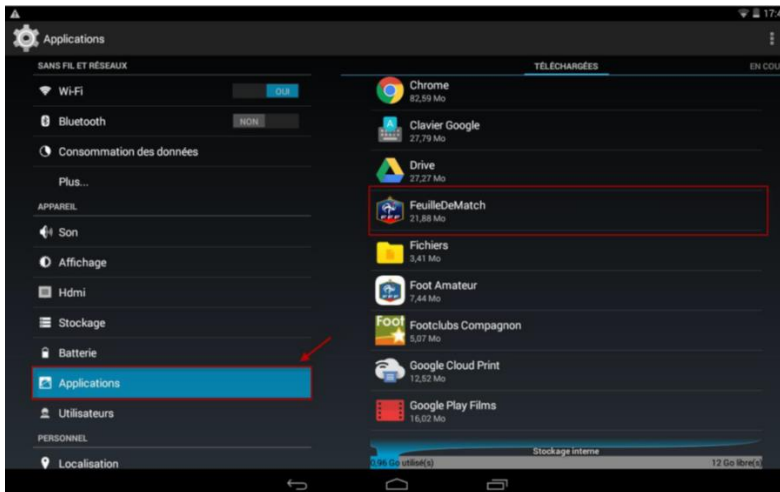
3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.



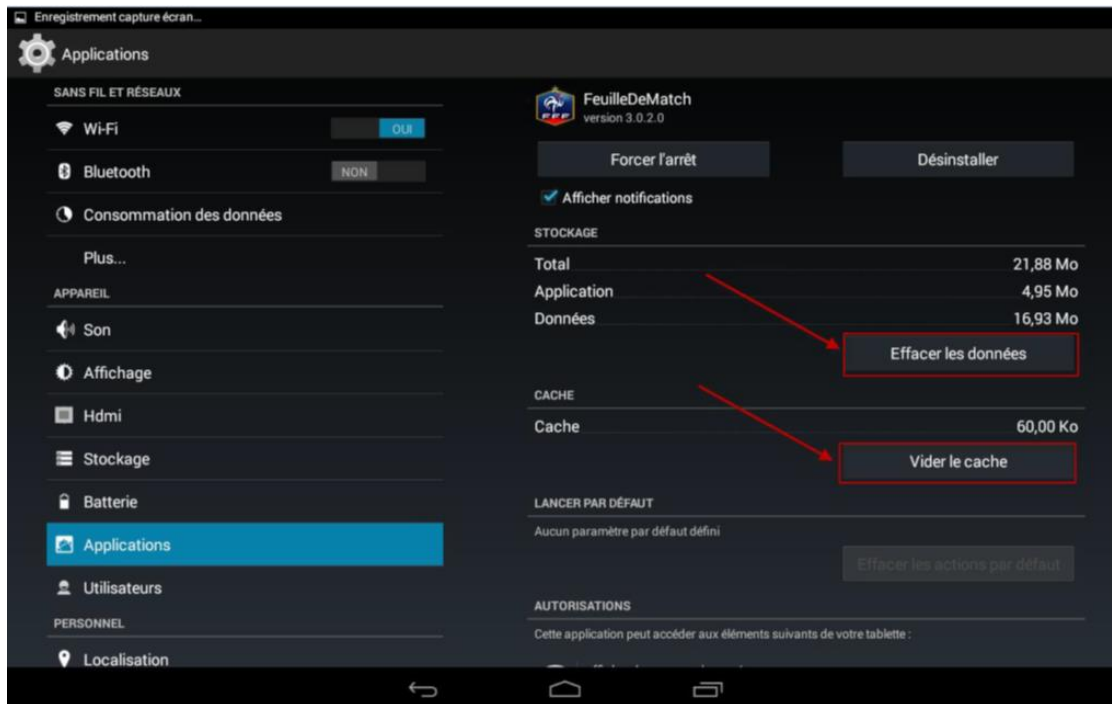


☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☐ Effacer les données et vider le cache

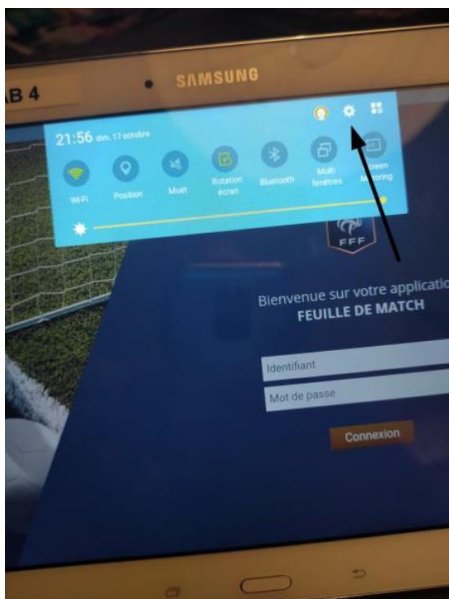




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

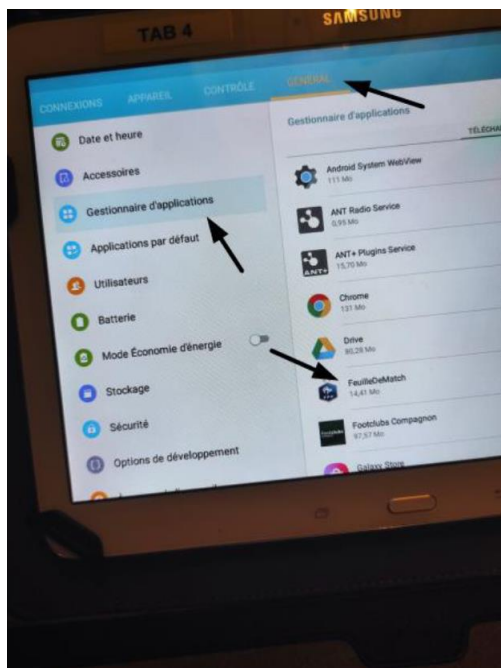
## AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

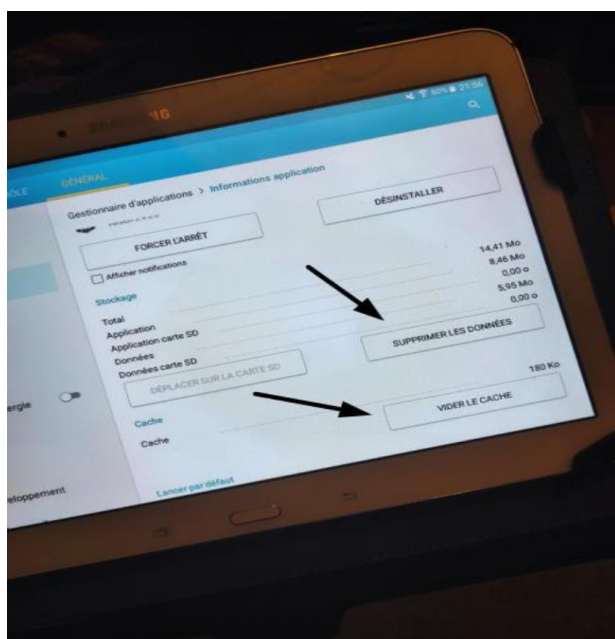


☞ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres  
La récupération se termine en quelques secondes.

## RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



# DIRIGEANT

M É R I T A N T 2026

## CANDIDATURE

1 seul dossier par club - NB : Tout dossier sera vérifié par la CDIF et par nos services administratifs - (Nombre d'années de dirigeant – aspects disciplinaires)

CLUB : .....

Licence dirigeant N° : .....

Nom – Prénom : .....

Date de naissance : .....

Fonction au sein du club : .....

Ancienneté au club : ..... ans

Attention : le candidat doit avoir un parcours avec licence dirigeant de 10 ans minimum, dans un ou plusieurs clubs)

Distinctions obtenues (FFF, LPIFF, Jeunesse et Sports) :

.....

Atteste sur l'honneur que le Dirigeant désigné ci-dessus occupe sa fonction au sein du club de manière totalement bénévole, désintéressée et a un comportement exemplaire et irréprochable.

Date

Cachet du Club

Nom, Prénom et  
signature du Président

NB : Document à transmettre au DVOF avant le 19 mai 2026





# Opération bénévole du mois

## Saison 2025/2026

### DVOF/CDIF

Nom du Club/N° d’Affiliation :

Bénévole du mois proposé :

N° licence : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Année de naissance : ..... Taille pour 1 Polo (L, XL...) : .....

Ancienneté en tant que bénévole au sein du Club : (en nombre d’années)

.....

Commentaires sur son parcours/son profil :

Commentaires sur ses missions :

Signature Président(e) et/ou tampon du club

Date : .....

Avis CDIF : (réservé)



# COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 07 AVRIL 2026

## INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

### COMMUNIQUÉ

#### *POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F*

[ART 20.3](#) : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





## COURRIERS CLUBS

**Sportifs de Garges** : Mail du 30-03-26 (Footclubs)

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre senior D3 du 04-04-26 contre Vémars St Witz Fc 1. Pas d'accord du club adverse. La rencontre est maintenue à l'horaire prévue initialement.

**Vémars St Witz Fc** : Mail du 31-03-26 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre du 04-04-26 contre Sportifs de Garges au 11-04-26.

Pas d'accord du club adverse. La rencontre est maintenue au 04-04-26.

**Vémars St Witz Fc** : Mail du 31-03-26

Réception de l'arrêté municipal d'indisponibilité de votre gymnase pour les élections municipales.

Transmission du document hors délai. La commission maintient sa décision pour la rencontre du 21-03-26.

Les 2 équipes devaient être présentes pour remplir la feuille de match n° 54766982.

Match perdu aux 2 équipes par forfait.

**My Sarcelles Futsal** : Mail du 31-03-26

Pris note de l'indisponibilité de votre gymnase le lundi 06-04-26 (attestation mairie jointe).

La commission reporte la rencontre contre Bezons Fc au lundi 13-04-26.

**Bezons Futsal Club** : Mail du 01-04-26

Proposition de date et de gymnase pour jouer la rencontre contre Bezons Sc.

Accord de la commission futsal suite décision du CACAC en date du 02-04-26.

**Combo Futsal** : Mail du 01-04-26

Suite demande de feuille de match, le club informe que la FMI pour la rencontre du 14-03-26 contre MSF 1 a bien été transmise au DVOF.

La commission demande aux 2 clubs de transmettre le résultat de la rencontre et la liste des joueurs ayant participé à la rencontre.

**Avicenne Asc** : Mail du 03-04-26

Réception feuille de match papier pour la rencontre de critérium U12 du 22-03-26 contre Paris CDG Futsal.

**Asf Argenteuil** : Mail du 06-04-26

Réception feuille de match U12 du 29-03-26

**Asf Argenteuil** : Mail du 06-04-26

Pris note de votre candidature pour l'organisation des finales Futsal.

Merci d'informer la commission de quelles Finales vous désirez obtenir l'organisation (jeunes ou seniors) et le jour (samedi ou dimanche) prévu.

**Marcouville City Cp** : Mail du 06-04-26

Pris note de votre demande de report de la rencontre de critérium U12 contre Paris CDG du 11-04-26.

Veuillez effectuer une demande Footclubs pour obtenir l'accord du club adverse.

**Afs Vauréal** : Mail du 06-04-26

Pris note de votre candidature pour l'organisation des finales Futsal Jeunes le samedi 30-05-26.

**Foot Indoor loisir** : Mail du 07-04-26

Pris note de votre absence par manque de joueurs pour la rencontre U14 du 05-04-26 à Persanaise Cfj.





## MATCHS REMIS

## SENIOR D1

Match n° 53534599 : MSF 1 / Bezons Futsal Club 1 : le lundi 13-04-26 à 21H30

1<sup>er</sup> FORFAIT NON AVISÉ

## CRITÉRIUM U14

Match n° 5546888123 : Persanaise Cfj 21 / Foot Indoor Loisir 21 du 05-04-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Foot Indoor Loisir 21

Persanaise Cfj 21 : **5 Buts**

Foot Indoor Loisir 21 : **0 But**

Foot Indoor Loisir 21 : **Amende 30€**

2<sup>ème</sup> FORFAIT NON AVISÉ

## CRITÉRIUM U12

Match n° 55468841 : Avicenne Asc 21 / Paris CDG Futsal 21 du 22-03-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Paris CDG 21

Avicenne Asc 21 : **5 Buts**

Paris CDG 21 : **0 But**

Paris CDG 21 : **Amende 25€**

Match n° 55468837 : Persanaise Cfj 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 29-03-26

Lecture de la Feuille de match.

Absence de l'équipe de Cergy-Pontoise Fc 22

Persanaise Cfj 21 : **5 Buts**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **Amende 25€**

## CONFIRMATION DE RÉSULTAT

## CRITÉRIUM U12

Réception feuille de match papier

Match n° 55468833 : Asf Argenteuil 22 / Avicenne Asc 22 du dimanche 29-03-26

Asf Argenteuil 22 : **04 Buts**

Avicenne Asc 22 : **08 Buts**





NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 RÉCLAMATIONS

CRITÉRIUM U12

**Match n° 55468825** : Asf Argenteuil 22 / Cergy-Pontoise Fc 21 du dimanche 15-03-26

Non envoi de la FMI par le club de Asf Argenteuil 22

Non transmission du résultat par le club de Cergy-Pontoise

Match perdu par pénalité au 2 équipes

Asf Argenteuil 22 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Asf Argenteuil 22 : **Amende 52€**

**Match n° 55468878** : Marcouville City Cp 22 / Combo Futsal 21 du 22-03-26

Non envoi de la FMI par le club de Marcouville City Cp 22

Non transmission du résultat par le club de Combo Futsal

Match perdu par pénalité au 2 équipes

Marcouville City 22 : **0 But**

Combo Futsal Fc 21 : **0 But**

Marcouville City 22 : **Amende 52€**

CRITÉRIUM U14

**Match n° 55468127** : Marcouville City Cp 21 / Cergy-Pontoise Fc 21 du 22-03-26

Non envoi de la FMI par le club de Marcouville City Cp 21

Non transmission du résultat par le club de Cergy-Pontoise

Match perdu par pénalité à Marcouville City Cp 21

Marcouville City Cp 21 : **0 But**

Cergy-Pontoise Fc 21 : **0 But**

Marcouville City Cp 21 : **Amende 52€**

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

**Rubrique** : **Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.**

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**





## PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°9 - Week-end des 11 et 12 Avril 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 11 Avril 2026 (coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	8	Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2) Marcouville City Cp (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 12 Avril 2026 (coup d'envoi à 12h00)			
Asf Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	8	Asf Argenteuil 1 Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1 Génération Herblay (1-2)

## 2<sup>ème</sup> APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

### PLATEAUX U8 des 21 et 22-03-26

**Garges Djibson Asc** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de votre équipe sur le plateau U8 du 21-03-26 à Ermont Ams.  
**Marcouville City Cp** : 2<sup>ème</sup> appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 21-03-26 à Ermont Ams.

## FORFAIT NON AVISÉ D'UN CLUB SUR UN PLATEAU

**Marcouville City Cp** : Amende 50€

Forfait non avisé de vos équipes sur le plateau U10 du 28-03-26 à FC VLB.

**Garges Djibson Asc** : Amende 50€

Forfait non avisé de votre équipe sur le plateau U10 du 29-03-26 à Cfj Persanaise.

## ORGANISATION FINALES FUTSAL

### FINALES CHALLENGES U12 – U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U12 - U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U12 - U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 16 et 17 mai 2026 ou 30 et 31 mai 2026**

**Obligation club** : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.





## FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

**Dates : Week-end des 23 et 24 mai 2026**

**Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.**

Prochaine réunion : Lundi 13-04-26 à 18H30

